

# Assemblée générale ordinaire 2023



## Assemblée générale ordinaire de Téléverbier SA 21 avril 2023 à 10h00 – Espace St-Marc – Le Châble Procès-verbal

### Ordre du jour

1	Préambule et Formation de l'Assemblée générale .....	3
2	Approbation du dernier procès-verbal .....	3
3	Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2021/2022, des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2022, ainsi que des comptes annuels du même exercice.....	4
3.1	Rapport financier .....	5
3.2	Rapport de rémunération .....	5
3.3	Actionnariat et Vie boursière .....	6
4	Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels .....	6
5	Approbation des comptes.....	6
5.1	Approbation du rapport annuel 2021-2022 .....	6
5.2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021-2022 .....	6
5.3	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021-2022.....	6
6	Affectation du résultat .....	7
7	Décharge aux organes.....	7
8	Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection .....	7
8.1	Membres du Conseil d'administration .....	7
8.1.1	Réélection de M. Christian Burrus.....	7
8.1.2	Réélection de M. Jean-Paul Burrus .....	7
8.1.3	Réélection de Mme Christel Duc.....	7
8.1.4	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez .....	8
8.1.5	Réélection de M. Klaus Jenny.....	8
8.1.6	Réélection de M. Bruno Moulin .....	8
8.1.7	Réélection de M. Philippe Roux.....	8
8.1.8	Réélection de M. Charles Relecom.....	8
8.1.9	Election de M. Pierre-Yves Gay .....	8
8.2	Présidence du Conseil d'administration .....	8
8.2.1	Election de M. Jean-Albert Ferrez .....	8
9	Election au comité de rémunération .....	9
9.1	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez.....	9
9.2	Réélection de M. Klaus Jenny .....	9

---

9.3	Réélection de M. Charles Relecom .....	9
10	Election de l'organe de révision.....	9
11	Election du représentant indépendant.....	9
12	Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration .....	10
13	Approbation du montant total des rémunération futures des membres de la Direction.....	10
14	Reconduction du système d'avantages aux actionnaires .....	10
15	Modifications des statuts.....	10
16	Divers.....	11
16.1	Perspectives .....	11
16.2	Saison estivale .....	11
16.3	STA .....	11
16.4	RSE.....	11

## 1 PREAMBULE ET FORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président ouvre l'assemblée à 10h05 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Il se réjouit tout particulièrement de pouvoir à nouveau accueillir les actionnaires à l'Espace St-Marc après 3 années affectées par la crise sanitaire.

Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts, par la publication dans le Bulletin officiel du canton du Valais, la Feuille officielle suisse du commerce et le Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 17 mars 2023.

Une modification des statuts étant à l'ordre du jour de cette assemblée, le président précise que ce point fera l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique par Maître Sandy Pravato.

Le président nomme ensuite Valérie Maret en qualité de secrétaire et désigne Malvine Moulin et Damian Constantin comme scrutateurs.

Au moment de la fermeture du bureau d'accueil, 90 actionnaires sont présents ou représentés, pour un total de 1'002'602 actions, soit 71.61 % du capital-actions.

Toutes les dispositions légales sont donc respectées pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, le président fait mémoire des retraités de Téléverbier et des personnes proches de la société qui sont décédés depuis la dernière assemblée en présentiel. Il s'agit de Madame Andrée Madeline-Perdrillat et de Messieurs Lévy Favre, André Maret, Giuseppe Mento, Louis Perraudin, Etienne Reuse, Paul Burrus et Willy Ferrez. Le président s'attarde un instant sur Paul Burrus, papa de Christian et Jean-Paul Burrus, tous deux membres du conseil d'administration et Willy Ferrez, oncle du président. Ces deux personnalités ont eu un impact très important sur l'histoire de la société. Monsieur Ferrez a présidé la commune de Bagnes et a été administrateur de Téléverbier. Quant à Monsieur Burrus, il a investi dans la société alors que celle-ci ne vivait pas une période très prospère. Le président demande une minute de silence à l'assemblée.

## 2 APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 avril 2022 a été publié sur le site Internet de la société. Il ne fait que refléter les votes puisque l'assemblée 2022 s'est tenue en mode COVID.

### **Décision**

L'assemblée générale accepte le procès-verbal du 19 avril 2022 à l'unanimité.

### 3 PRESENTATION DES RAPPORTS DE GESTION ET DE REMUNERATION 2021/2022, DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2022, AINSI QUE DES COMPTES ANNUELS DU MEME EXERCICE

Le président présente rapidement la structure du groupe avec les différentes sociétés qui le composent. Celle-ci est restée quasiment identique aux années précédentes à l'exception de la disparition de Géosnow (la société a été liquidée) et des Mayens-de-Bruson Promotion SA dont les parts détenues par Téléverbier ont été rachetées par la commune de Val de Bagnes.

#### **Faits marquants**

Le président passe aux faits marquants de l'exercice 2021-2022, à commencer par le COVID. La pandémie a eu un impact considérable sur l'activité et sur la manière de fonctionner de la société, l'obligeant à revoir certains processus et positionnements et d'en tirer les leçons. Les conséquences financières ont été très importantes la 1<sup>ère</sup> année jusqu'à l'intervention des autorités politiques qui ont permis de compenser partiellement les pertes. Cette crise a en outre prouvé que le ski était un pilier incontournable de la vie économique de toute région de montagne. Enfin, il remercie l'ensemble du personnel pour son engagement dans cette période très compliquée.

Le président s'arrête ensuite sur l'évolution des chutes de neige dont les statistiques confirment que la moyenne de la saison 21-22 est conforme à celle mesurée sur 40 ans. Toutefois, il en ressort qu'il y a effectivement moins de neige en basse et moyenne altitude ce qui pose un problème à l'industrie du ski en général.

Au niveau de l'activité estivale, les derniers étés ont démontré que la fréquentation était clairement en hausse.

Enfin, malgré les incertitudes liées à la pandémie, Téléverbier a maintenu son programme d'investissements ambitieux avec la construction de la Barnes Line, l'extension du réseau d'enneigement mécanique et la modernisation des infrastructures du secteur de Bruson. En parallèle, la société a renforcé son implication dans la restauration d'altitude avec notamment la reprise de l'exploitation des trois restaurants des Attelas des mains de Christian Sarbach.

#### **Politique de dividende**

Traditionnellement, Téléverbier reversait environ un tiers du résultat net du groupe à ses actionnaires. Depuis l'exercice 19-20, en lien avec les contraintes liées aux indemnités reçues de la confédération et du canton, la société s'est engagée à ne pas verser de dividendes. Pour le conseil d'administration, il paraît logique de respecter les conventions établies dans une situation de crise. Téléverbier thésaurise ainsi ses excellents résultats. Pour les exercices futurs, la société ayant bénéficié de prêts sans intérêts, le montant du dividende ne devrait pas dépasser 5% du nominal sous peine de devoir rémunérer ces prêts. Cela dit, cette limite pourra être rediscutée en temps voulu.

#### **Relations conventionnelles avec la commune et la bourgeoisie de Val de Bagnes**

Le président confirme que les relations avec la commune, actionnaire et partenaire important, se passent extrêmement bien malgré quelques désaccords. Les deux parties ont entrepris une démarche de révision des conventions signées en 2010 entre TVSA, la commune et la bourgeoisie. Le contexte de l'époque était en effet très différent, raison pour laquelle il a été décidé de revoir certaines dispositions. Le processus est en cours, il devrait aboutir à une solution consensuelle d'ici à une année environ.

## **Projets**

De tous les projets planifiés depuis plusieurs années, seul le Télémix Esserts-Savoleyres n'a pas encore vu le jour. Le dossier est néanmoins en bonne voie et sera selon toute vraisemblance mis à l'enquête dans les prochains mois pour une réalisation espérée en 2024-2025. L'Expérience Mont-Fort (passerelle), le télésiège et le restaurant de la Pasay, la Barnes Line ainsi que l'arrivée des pistes à Médran ont en revanche tous aboutis. Pour le secteur de Bruson, il reste encore la construction du deuxième télésiège qui devrait voir le jour dans un futur proche.

Le président passe ensuite successivement la parole à Messieurs Nuno Dias, Klaus Jenny et Christian Burrus.

### **3.1 Rapport financier**

Monsieur Nuno Dias, directeur financier, présente les chiffres de l'exercice clôturé au 31 octobre 2022 et rappelle que l'accès à ces états financiers est possible en tout temps sur le site Internet de la société.

Il met en évidence les éléments clé de l'exercice, à savoir :

- Exercice record en termes de chiffre d'affaires, de marge d'exploitation et de résultat net ;
- Produits opérationnels à hauteur de 77 millions contre 50 millions l'année précédente qui avait été fortement impactée par les restrictions liées au COVID ;
- Résultat net consolidé de 12 millions contre un résultat déficitaire en 2020-2021 ;
- Résultat fiscal de 871 CHF contre plus d'un million pour l'exercice précédent ;
- L'analyse par activité met en évidence le fait que le secteur des remontées mécaniques contribue majoritairement au chiffre d'affaires (environ 70%), le reste est réalisé par les autres produits d'exploitation (espaces publicitaires, T-Shop, Tzoum'Evasion, Résidence T-Resort), les travaux pour tiers (société STA qui affiche également des chiffres records pour l'exercice) et la restauration qui a subi un certain nombre de restrictions en raison de la crise sanitaire ;
- Autres produits liés à l'activité : concerne essentiellement la subvention cantonale et fédérale.

### **3.2 Rapport de rémunération**

Monsieur Klaus Jenny, président du Comité de rémunération, évoque son grand plaisir de retrouver une assemblée physique à l'Espace St-Marc, puis présente le rapport de rémunération. Il rappelle tout d'abord que les périodes sur lesquelles seront votées les enveloppes de rémunération sont les suivantes :

- Pour le conseil d'administration : assemblée générale 2023 à assemblée générale 2024 ;
- Pour la direction : 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Il précise ensuite que la rémunération du conseil d'administration reste inchangée par rapport à l'exercice précédent, soit une enveloppe maximale de 195'000 CHF, répartie entre indemnité annuelle, jetons de présence et rémunération du président. Pour la période écoulée (AG 2022 - AG 2023), le montant effectivement utilisé s'est élevé à 156'000 CHF.

Concernant la rémunération de la direction, elle reste également inchangée, soit une enveloppe maximale de 1'600'000 CHF. Sur ce montant, 1'160'000 CHF ont été dépensés pour la période écoulée (novembre 2021 à octobre 2022).

Ces propositions seront soumises au vote au point 13 de l'ordre du jour.

### 3.3 Actionnariat et Vie boursière

Monsieur Christian Burrus, vice-président, présente rapidement l'état de l'actionnariat de Téléverbier. Celui-ci se répartit entre la commune et la bourgeoisie de Val de Bagnes pour (25.86%), Christian Burrus (26.04%), le groupe d'actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont (8.45%), le groupe d'actionnaires de la station (4.53%) et le public (35.12%).

Il relève ensuite le fait que pour l'action de Téléverbier, la vie boursière de Paris a été très peu active durant la période écoulée. En règle générale, les transactions se font à un taux proche de celui de la bourse.

## 4 RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS, LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES ANNUELS

Le vice-président salue la présence de Monsieur Loïc Rossé, représentant de BDO SA.

L'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'approbation des comptes sans réserve.

## 5 APPROBATION DES COMPTES

Christian Burrus, au nom du conseil d'administration, propose l'approbation du rapport annuel 2021-2022, des comptes consolidés de l'exercice 2021-2022 et des comptes annuels de l'exercice 2021-2022.

### 5.1 Approbation du rapport annuel 2021-2022

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

### 5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021-2022

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

### 5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021-2022

**Décision**

Accepté à l'unanimité.

## 6 AFFECTATION DU RESULTAT

La société ayant bénéficié d'aides publiques, le conseil d'administration s'est engagé à ne pas verser de dividende pour l'exercice sous revue. Il propose de reporter le solde, soit un montant total de 25'828'807 CHF.

### Décision

Accepté à l'unanimité.

## 7 DECHARGE AUX ORGANES

Le vice-président propose qu'il soit donné décharge aux organes ; il rappelle que les membres du conseil d'administration et de la direction ne peuvent pas voter sur ce point.

### Décision

Accepté à l'unanimité.

## 8 MANDAT D'ADMINISTRATEURS, RENOUVELLEMENT ET ELECTION

Au nom du conseil d'administration, Christian Burrus propose le renouvellement, pour une année, des mandats de tous les candidats sortants et propose l'élection de Monsieur Pierre-Yves Gay pour un mandat d'une année également.

De plus, il est proposé de reconduire Monsieur Jean-Albert Ferrez à la présidence.

### 8.1 Membres du Conseil d'administration

#### 8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus

### Décision

Avec 69'180 actions contre, M. Christian Burrus est réélu à la majorité.

#### 8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus

### Décision

Avec 350 actions contre, M. Jean-Paul Burrus est réélu à la majorité.

#### 8.1.3 Réélection de Mme Christel Duc

### Décision

Mme Duc est réélue à l'unanimité.

#### 8.1.4 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

**Décision**

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.5 Réélection de M. Klaus Jenny

**Décision**

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.6 Réélection de M. Bruno Moulin

**Décision**

M. Bruno Moulin est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.7 Réélection de M. Philippe Roux

**Décision**

M. Philippe Roux est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.8 Réélection de M. Charles Relecom

**Décision**

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

#### 8.1.9 Election de M. Pierre-Yves Gay

Le vice-président passe la parole à Monsieur Pierre-Yves Gay, conseiller communal en charge du dicastère Construction, Aménagement du territoire et Mobilité. Monsieur Gay se présente rapidement, il se réjouit d'intégrer le conseil d'administration de Téléverbier et d'y représenter la commune.

**Décision**

M. Pierre-Yves Gay est élu à l'unanimité.

### 8.2 Présidence du Conseil d'administration

#### 8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

**Décision**

A l'unanimité, M. Jean-Albert Ferrez est réélu à la présidence.

## 9 ELECTION AU COMITE DE REMUNERATION

Le conseil d'administration propose de réélire Messieurs. Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération pour un mandat d'une année. Sous réserve de son élection, le conseil d'administration à l'intention de nommer Monsieur Klaus Jenny à la présidence du Comité de rémunération.

### 9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

#### Décision

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

### 9.2 Réélection de M. Klaus Jenny

#### Décision

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

### 9.3 Réélection de M. Charles Relecom

#### Décision

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

Arrivé au terme des élections des administrateurs, le vice-président tient à remercier, au nom de toute la société, Monsieur Paul Choffat pour sa contribution et son engagement pendant 2 ans. Il profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement les administrateurs qui ont quitté le conseil pendant les années COVID, à savoir Madame Mélanie Mento et Messieurs Eric Balet, Marcus Bratter, François Corthay, Jean-Michel Gaillard, Alexandre Perraudin, Jean-Baptiste Vaudan et Frédéric Véron.

## 10 ELECTION DE L'ORGANE DE REVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à BDO.

#### Décision

Le renouvellement du mandat de BDO SA est accepté à l'unanimité.

## 11 ELECTION DU REPRESENTANT INDEPENDANT

Le conseil d'administration propose d'élire Maître Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentante indépendante de Téléverbier pour un mandat d'une année.

#### Décision

Me Marie-José Barben est réélue à l'unanimité.

## 12 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS FUTURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations du conseil d'administration plafonné à 195'000 CHF jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2024.

### Décision

Avec 350 actions contre, la résolution est adoptée à la majorité.

## 13 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATION FUTURES DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations des membres de la direction plafonné à 1'600'000 CHF pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2023.

### Décision

Avec 350 actions contre, la résolution est adoptée à la majorité.

## 14 RECONDUCTION DU SYSTEME D'AVANTAGES AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration propose la reconduction pour 2022-2023 du système d'avantages aux actionnaires permettant d'obtenir des réductions sur l'achat d'abonnement selon un barème plafonné à 800 points.

### Décision

La reconduction du système d'avantage est adoptée à l'unanimité.

## 15 MODIFICATIONS DES STATUTS

Le conseil d'administration propose aux actionnaires une révision des statuts répondant aux nouvelles dispositions juridiques entrées en vigueur dans le cadre de la réforme du droit de la société anonyme. Cette révision fait l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique, séparé, tenu par Maître Sandy Pravato.

### Décision

La modification des statuts est acceptée à la majorité (350 actions contre).

## 16 DIVERS

La partie décisionnelle étant terminée, le vice-président passe ensuite la parole à Monsieur Laurent Vaucher, directeur général.

### 16.1 Perspectives

La société maintient son rythme d'investissements avec plusieurs projets importants, à savoir :

- Rénovation et agrandissement du Chalet Carlsberg, qui s'appellera désormais l'Inkontro (ouverture hiver 2023-2024) ;
- Mise en conformité du télésiège du Nord ;
- Télémix Esserts-Savoleyres ;
- Place de jeux à La Pasay ;
- Remplacement du télésiège du Lac 2 ;
- Rénovation du restaurant de la Croix-de-Cœur ;
- Rénovation du restaurant de Savoleyres (planification selon la réalisation du télémix) ;
- Remplacement des télésièges de la Tournelle et des Etablons ;
- Aménagement de la Place Rodolphe-Tissières.

Laurent Vaucher souligne la difficulté de mener certains projets à terme, notamment en raison des procédures, des demandes d'autorisation, des difficultés d'approvisionnement et de l'inflation. Ces enjeux seront d'autant plus importants dans les années à venir.

### 16.2 Saison estivale

Téléverbier mise énormément sur le développement de la saison estivale. La société a déjà entrepris des projets importants, en collaboration avec NVRM, comme la tyrolienne (Mont-Fort Zipline) et la plateforme panoramique. Un projet de couverture de la station du Mont-Fort est également à l'étude.

En parallèle aux différentes activités proposées, de nombreux événements sont organisés durant l'été sur le domaine (Fête des familles, Panora'malt, Stache Day, etc.).

### 16.3 STA

Le directeur général relève les brillants résultats réalisés par STA SA grâce notamment à la multitude de compétences réunies au sein de la société. Il cite plusieurs clients importants qui ont mandaté l'entreprise, tels que les CFF (marquise de la gare de Martigny) et la société Bartholet (montage du télésiège de La Pasay).

### 16.4 RSE

En cette période de crise environnementale, il est bon de rappeler que Téléverbier vise à réduire au maximum son empreinte carbone. Laurent Vaucher prend l'exemple des collaborations mises en place avec les CFF et lesTMR (Verbier Express, Nos Alpes Express, liaison Le Châble-Verbier passée en transports publics depuis décembre 2021).

Le directeur général termine en remerciant l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de Téléverbier pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

Jean-Albert Ferrez passe ensuite la parole au président de la commune de Val de Bagnes. Monsieur Christophe Maret salue l'assemblée au nom de la municipalité. Il corrobore les propos de Monsieur Ferrez en confirmant que les relations entre la commune et Téléverbier sont très cordiales. Il remercie le conseil d'administration pour les investissements réalisés ces dernières années ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour la région. Enfin, il rappelle que Verbier a été nommée à deux reprises meilleure station du monde.

La parole n'étant pas demandée, le président conclut en annonçant la date de la prochaine assemblée générale, soit le vendredi 12 avril 2024, et invite l'assemblée à rejoindre le foyer pour partager un apéritif, suivi de la traditionnelle raclette.

L'assemblée est levée à 11h35.



Jean-Albert Ferrez  
Président



Valérie Maret  
Secrétaire